

Création d'une table ronde de partenariat en éducation

Premier d'une série de mini-documents de discussion préparés pour la Table ronde de partenariat en éducation visant une vaste collecte d'observations sur l'orientation de l'éducation en Ontario

18 mars 2004 (version 2)

L'ESPRIT DE COOPÉRATION

L'enseignement public en Ontario traversait ces dernières années une période marquée par de graves conflits, comme en témoignaient le désaccord largement répandu au sujet des politiques de base, les 25 millions de jours d'apprentissage – un nombre record – dont les élèves ont été privés en raison de grèves, lock-out et autres interruptions de travail, ou encore l'imprévisibilité constante de son orientation et de son financement.

Manifestement, cette situation était regrettable et elle ne pouvait plus durer. Elle a eu pour effet qu'au cours des huit dernières années, un quart du nombre net de nouveaux élèves se sont inscrits à des écoles privées, qui ont vu leur effectif général grimper de 40 pour 100.

Un fait particulièrement marquant noté par l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario dans le rapport *The Schools We Need* (2003) est que plusieurs réformes entreprises en Ontario qui auraient pu s'avérer utiles ont été si mal mises en œuvre qu'en fin de compte, elles n'ont servi à rien.

Entre-temps l'Ontario se fait distancer de par le monde par des gouvernements qui trouvent moyen d'équiper leurs enfants et leurs jeunes adultes d'un « avantage éducatif ». Le gouver-

nement McGuinty est fermement convaincu que les écoles ontariennes financées par des fonds publics peuvent, dans de bonnes conditions, se placer parmi les meilleures qui soient.

Il est évident que nous devons ramener la paix et la stabilité à notre système d'éducation, et que ce besoin est plus pressant que jamais. Nous pensons pouvoir y parvenir grâce à de nouveaux moyens de coopération. L'enseignement public ne repose pas, et ne pourra jamais reposer, sur une rivalité d'intérêts. Il sera toujours basé sur un intérêt public fondamental auquel l'ensemble des personnes et des groupes intéressés pourront s'identifier et dont la promotion recueillera la faveur générale. Il importe de veiller à ce qu'il reflète véritablement l'intérêt « public », gage de la confiance de toutes les Ontariennes et de tous les Ontariens.

Le gouvernement précédent avait pris l'habitude d'agir de façon unilatérale. En tant que ministre de l'Éducation, je propose plutôt de mettre sur pied de nouveaux mécanismes permanents qui nous permettront de tirer parti de la richesse de connaissances, de compétences et de leadership existant au sein du secteur de l'éducation et de faire appel aussi à la contribution du grand public.

D'OÙ VIENT L'IDÉE D'UN « PARTENARIAT »?

L'idée de créer un partenariat reflète la nécessité d'un engagement de la part de l'ensemble des personnes et des groupes intéressés à rehausser l'enseignement public en Ontario. Bien que cette idée soit sans précédent dans notre province, elle a fait ses preuves ailleurs. Mieux encore, elle est porteuse de formidables possibilités pour ce qui est de régler les problèmes particuliers qui touchent à l'heure actuelle l'enseignement en Ontario, de la maternelle à la 12^e année. Les personnes et les groupes qui ont connu une expérience négative en essayant d'affronter les besoins du système ont de ce fait même été amenés à mieux comprendre et apprécier ces possibilités. Le partenariat que nous proposons vise à créer des moyens d'exploiter concrètement les idées et les aspirations des intervenantes et intervenants en éducation et à favoriser une plus grande acceptation des points de vue et des positions des uns et des autres. Les défis qu'il s'agit de relever dans le domaine de l'éducation sont tels que seules les meilleures solutions feront l'affaire. Nos efforts ne seront par ailleurs couronnés de réussite que si les personnes chargées de la mise en œuvre des solutions retenues ou directement affectées par celles-ci sont en mesure de contribuer à les forger, et donc de les appuyer par la suite.

COMMENT FONCTIONNERA CE PARTENARIAT?

Le partenariat que nous proposons comporte deux niveaux. Le premier, le « partenariat en éducation », décrit la relation générale que nous cherchons à établir avec l'ensemble des intervenantes et intervenants en éducation, et en particulier la volonté de notre gouvernement de rallier à sa cause toutes les personnes qui travaillent dans l'enseignement public. Par exemple, nous avons créé le Réseau provincial

de l'éducation en Ontario (RPEO), réseau électronique permettant de mieux communiquer avec toute personne intéressée par la politique provinciale en éducation.

Le second niveau du partenariat consistera à inviter des dirigeantes et dirigeants de groupes représentatifs du milieu de l'éducation à des réunions (la Table ronde de partenariat en éducation), en vue de discuter des questions et des problèmes de fond auxquels se heurte le système et de contribuer à leur solution. Ces réunions ne remplaceront pas les autres rencontres prévues entre le ministre ou le gouvernement avec divers groupements ou organismes. Leur but sera plutôt de consulter des groupes représentatifs, chacun à leur façon, d'une grande partie des efforts fournis pour appuyer l'éducation, qu'il s'agisse de l'électorat local, des élèves et de leurs parents, des enseignantes et enseignants, du personnel de soutien ou des directions d'écoles.

Nous comptons aussi nous assurer de la participation de groupes qui jouent un rôle secondaire dans le domaine de l'éducation, tels que les organismes sans but lucratif et les entreprises, qui font d'importantes contributions à la réussite de l'enseignement public. Enfin, nous faciliterons la participation de tous les groupes qui pourront avoir besoin d'aide pour être pleinement représentés dans ce partenariat.

La Table ronde de partenariat en éducation ne se veut pas une sorte de rassemblement diplomatique à l'occasion duquel les personnes présentes ne feront que se camper sur leurs positions respectives. Elle ne pourra porter fruit qu'à condition de servir de forum pour la solution des problèmes cernés, permettant aux parties concernées d'expliquer les besoins et les aspirations justifiant leurs positions et de présenter des faits qui permettront à d'autres de comprendre leur point de vue.

Les partenaires ne devront a priori s'entendre que sur une seule chose, mais elle est fondamentale, à savoir qu'il faut absolument renforcer le système d'éducation public. Nous leurs demandons par ailleurs de prendre une série d'engagements explicites envers la Table ronde, tels qu'énoncés ci-après, pour une année au début, et d'une manière idéale, pour l'entier mandat du gouvernement.

L'importance que pourra prendre la Table ronde sera à la mesure du bon vouloir de ses membres. La fréquence de ses réunions, par exemple, sera fonction des progrès que nous serons en mesure d'accomplir.

Pour le moment, nous proposons que la Table ronde se réunisse en privé, de sorte que ses membres se sentent libres d'échanger leurs idées sans réserve, tout en sachant qu'ils pourront rapporter leurs propos. Les renseignements fournis ne le seront pas sous le sceau du secret, mais certaines choses pourraient être temporairement mises sous embargo. Les documents de discussion, par exemple, seront distribués à l'avance, en version provisoire, mais ne seront rendus publics qu'une fois que tous les membres auront eu l'occasion de faire leurs observations.

Nous vous serions reconnaissants de nous faire part de **vos** observations.
Veuillez les adresser à :

Gerard Kennedy, ministre de l'Éducation, 900, rue Bay, Toronto ON M7A 1L2
minister@edu.gov.on.ca

ENGAGEMENTS PROPOSÉS DU PARTENARIAT EN ÉDUCATION

Le ministre de l'Éducation prend les engagements suivants :

- diffuser le plus rapidement et avec le plus de détail possible les politiques de fond aux fins de discussion, avant de procéder à leur mise en œuvre;
- assister aux réunions et les présider, participer aux discussions et chercher à obtenir une entente sur les points discutés;
- diffuser des renseignements de base sur les orientations envisagées, afin de faciliter les discussions constructives;
- tenir compte de tous les points de vue et, dans la mesure du possible, répondre directement aux personnes ou groupes qui les expriment;
- participer aux activités organisées entre deux réunions de la Table ronde en vue de trouver des solutions aux problèmes cernés.

Les membres de la Table ronde de partenariat en éducation sont invités à prendre les engagements suivants :

- participer aux activités en exposant leur position et celle de leurs membres quant à ce qui constitue l'intérêt public dans l'enseignement public;
- participer de façon constructive et contribuer à l'établissement d'un consensus;
- diffuser les renseignements obtenus lors des activités de la Table ronde parmi leurs membres et recueillir les avis de ces derniers;
- dans la mesure du possible, soulever tout nouveau problème d'abord au sein de la Table ronde, le présenter comme un défi à étudier et à relever par l'ensemble des membres;
- participer aux activités organisées entre deux réunions de la Table ronde en vue de trouver des solutions aux problèmes cernés.